AGENCE VIAL & ROSSI
Ingénierie - Urbanisme - Paysage - Géomètres Experts
Siège social: 4 rue du Président Coty 73200 ALBERTVILLE
Tel.: 04.79.37.61.75 - Fax: 04.79.37.63.67
Agence de Crolles : 223 rue des Bécasses 38920 CROLLES
Tel.: 04.76.08.18.31 - Fax: 04.76.08.16.99
Agence de Bozel: Rue Emile Machet - 73350 BOZEL - Tel. 04.79.08.44.07

VIAL & ROSSI
Ingénierie - Urbanisme - Paysage - Géomètres Experts

Référence: 14-117

PLU
Plan Local d'Urbanisme

NOTRE-DAME-DES-MILLIERES
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE
4.2.1 Ensemble de la commune

Echelle: 1/5000

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 17 juillet 2017

LEGENDE

U ZONES URBAINES
- Secteur Ua : Secteur urbanisé ancien, dense, à vocation principale d'habitat, de commerces, de bureaux et de services publics ou d'intérêt collectif.
- Secteur Ub : Secteur d'urbanisation récente à vocation principale d'habitat moins dense, accompagné ou non de commerces, de bureaux et de services publics ou d'intérêt collectif.
- Secteur Ue : Secteur destiné aux activités économiques.
- Secteur Uep : Secteur destiné aux équipements publics.
- Secteur Ugv : Secteur destiné aux gens du voyage sédentarisés.
- Secteur Uj : Secteur de jardins potagers ou verger

AU ZONES A URBANISER
- Secteur 2AU: Secteur destiné ultérieurement prioritairement à de l'habitat, dont l'urbanisation est subordonnée à une évolution du PLU en raison de l'insuffisance de l'ensemble des réseaux existants en périphérie immédiate
- Secteur AUa: Secteur destiné prioritairement à l'habitat de forte à moyenne densité
- Secteur AUb : Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de moyenne densité.

A ZONES AGRICOLES
- Secteur A: Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place
- Secteur Aa: Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage
- Secteur Ace: Secteur destiné au centre équestre

N ZONES NATURELLES
- Secteur N: Secteur naturel

INDICES ET SECTEURS
- F Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque
- c Chalet d'alpage
- d Bâtiment pouvant changer de destination
- p Bâtiment patrimonial au titre de l'article L.151-19 du c. urb

Espaces ou secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue
- Corridor biologique
- Zone humide et son espace de fonctionnalité

Secteur PPRI Périmètre d'étude du PPRI
- Périmètre dans lequel s'appliquent les dispositions générales
- Ri: zones urbanisées soumises à un aléa fort
- Rd (digue): cas particulier des bandes situées en arrière des digues
- Bt: zones urbanisées soumises à un aléa de crue rapide
- Bi: zones urbanisées soumises à un aléa faible ou moyen d'inondation

Secteur PIZ Secteur ayant fait l'objet d'une étude de risques naturels

Périmètre concerné par une OAP

Périmètre concerné par l'article L.151-15 du c.urb. dans un objectif de mixité sociale

Bande dans laquelle des prescriptions d'isolation acoustique s'applique (axe bruyant A430 - catégorie 2 - bande de 250 m)

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Extension du cimetière	Commune	966 m²
2	Stationnements	Commune	300 m²
3	Cheminement doux (1,50 m de large)	Commune	65 m²

DIVERS
- Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)
- Bâtiment inexistant (à titre indicatif)

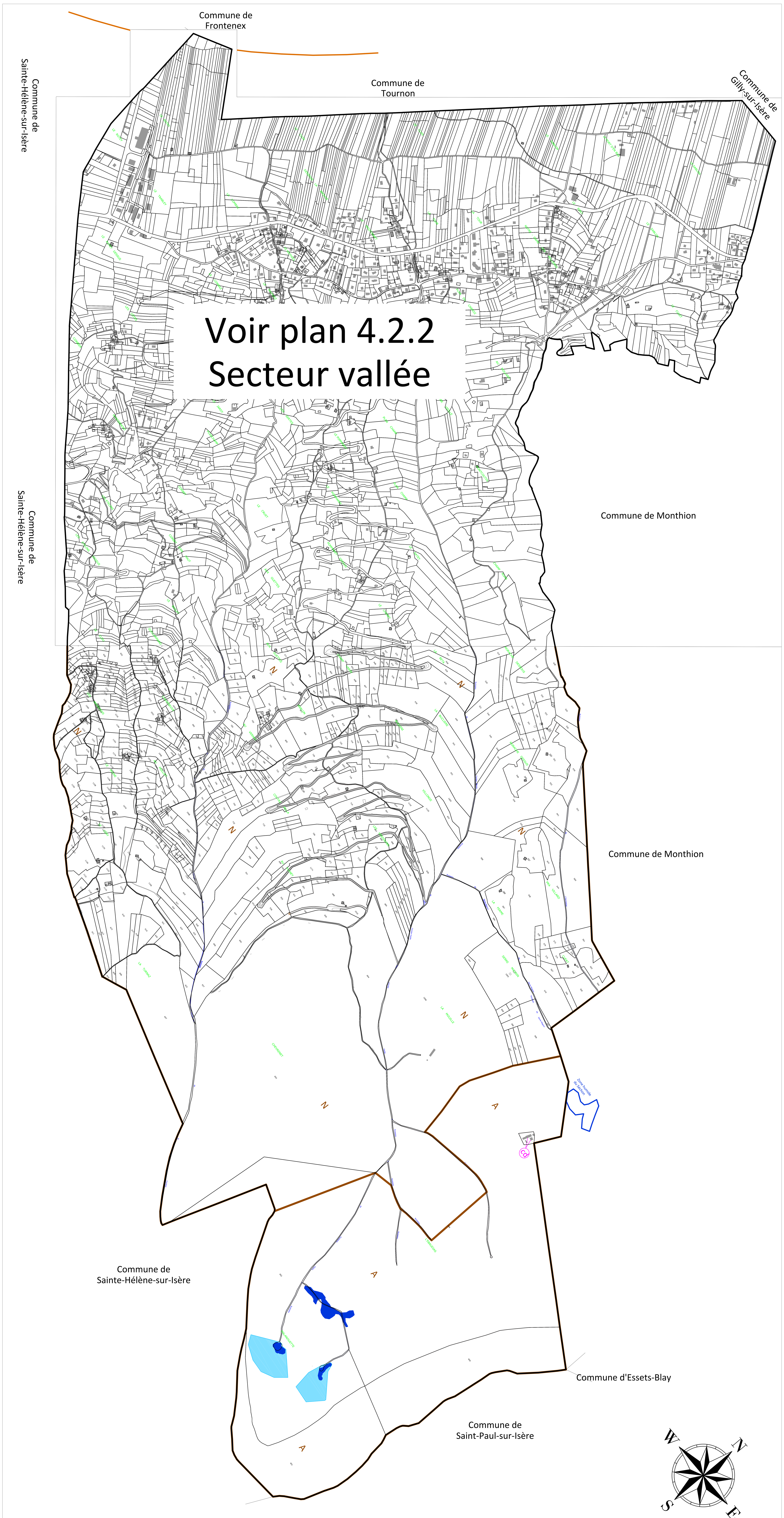

Echelle: 1/5000